3

DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

68015

OBJET : V.R.D.

ECLAIRAGE PUBLIC
Programme d'entretien

Marché BOISNARD

8/0/6/

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 1968

Le trente et un janvier mil neuf soixante huit, à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 30 janvier 1968.

Etaient présents : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT, BETOUS , NAULIN, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMECQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. OSQUIGUIL par M. le Dr DOMECQ

M. BOUCHET par Melle FOUCHE M. VULTAGGIO par M. MATRAS

M. BISCAYE par M. LANUSSE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose :

En 1967, l'exécution des travaux d'entretien, de modifications et petits équipements du réseau a fait l'objet d'un marché de gré à gré conclu avec M. BOISNARD.

Cette entreprise a donné satisfaction tant du point de vue de la qualité du travail que de la rapidité d'exécution.

Une consultation auprès d'entreprises régionales susceptibles de répondre immédiatement aux demandes des services techniques municipaux a cependant été lancée, sur la base d'un bordereau de prix couramment pratiqués par l'Electricité de France.

La proposition de l'Entreprise BOISNARD s'est avérée la plus avantageuse.

M. le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à traiter de gré à gré avec :

M. Pierre BOISNARD, le montant du marché à intervenir étant estimé à 60.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouī l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements du 10 Janvier 1968.

Vu les articles 308 à 310 du Livre III du Code des Marchés Publics Vu le projet de marché et notamment les conditions de rémunération de l'Entreprise,

Considérant la nécessité de conclure un marché d'entretien pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public pour 1968,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure un marché de gré à gré avec l'Entreprise Pierre BOISNARD, Rue Carnot et rue de la Libération à GEMOZAC, pour un montant de SOIXANTE MILLE Francs (60.000 Frs) en vue de l'exécution des travaux d'entretien des lignes aériennes et souterraines de dépannages urgents et d'amélioration du réseau d'éclairage public.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1968, Chapitre 936.5.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre NM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire l'Adjoint Délégué,

APPROJVE

RUGHLEURT-S. HER, 107 6 AVR. 1968

Le Spus-Prélet,